

PROCES-VERBAL DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt, le six juin à 09 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. PARANTHOËN Henri, Maire de Lézardrieux dans la salle de l'Ermitage,

Date de la convocation : 02 juin 2020

Étaient présents : Henri PARANTHOËN, Annyvonne LE COQ-BERESCHEL, Yanick ANDRÉ, Corinne SCHUCHARD, Fabienne LE BRIAND, Loïc GUILLOU, Claudine HERVO, Yoann JUMEL, Amélie CONAN, Gilles ALLAIN, Christine BLONDEL, Marcel TURUBAN, Christine CEILLIER-VERDEIL, Jean-Luc LE THOMAS,

Procuration : Nicolas LESCOUARC'H à Annyvonne LE COQ-BERESCHEL,

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Secrétaire de séance : Amélie CONAN

Était également présente : Sylvie BRIAND -Secrétaire Générale

2020-04-01 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2020,

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

2020-04-02- FIXATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS DELEGUÉS

Vu les articles L2122-18, L2122-20 et L2123-24-1 III du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer le nombre de Conseillers délégués et de les désigner,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création de 2 postes de conseillers délégués afin de seconder les adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, décide d'approuver la création de 2 postes de conseillers délégués par 12 voix pour (M. TURUBAN, M. LE THOMAS et Mme CEILLIER VERDEIL ne prenant pas part au vote).

2020-04-03- DESIGNATION DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Lézardrieux créant 2 postes de conseillers délégués,

Monsieur le Maire propose de désigner :

- Madame LE BRIAND Fabienne, déléguée au Tourisme, Camping, Patrimoine, Chemins de randonnée,
- Monsieur GUILLOU Loïc, délégué à l'Agriculture, Artisanat, Chemins Ruraux,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la Loi les indemnités de fonctions versées aux conseillers municipaux délégués,

Étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,
Le Maire propose au Conseil Municipal que l'indemnité mensuelle des conseillers délégués soit prise sur l'enveloppe allouée au Maire et aux adjoints et que cette indemnité soit fixée pour chacun d'entre eux à la somme de 204,20 € soit 5,25% de l'indice 1027.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, décide par 12 voix pour (M. TURUBAN, M. LE THOMAS et Mme CEILLIER VERDEIL ne prenant pas part au vote) :

- d'approuver la désignation des conseillers délégués tel énoncé ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- que l'indemnité mensuelle des conseillers délégués sera prise sur l'enveloppe allouée au Maire et aux Adjoints et fixée à 204,20 € soit 5,25% de l'indice 1027.

2020-04-04- CONSTITUTION DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le vote à main levée est accepté. Les membres du Conseil Municipal acceptent. Il indique qu'il est Président de droit de chacune des commissions. Il présidera les plus importantes des séances de travail.

A) COMMISSION DES FINANCES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter la composition de la commission des finances tels que présentés ci-dessous ::

- 1/ Annyvonne LE COQ-BERESCHEL
- 2/ Yanick ANDRÉ
- 3/ Corinne SCHUCHARD

- 4/ Nicolas LESCOUARCH
- 5/ Yoann JUMEL
- 6/ Marcel TURUBAN
- 7/ Christine CEILLIER-VERDEIL

B) COMMISSION INFRASTRUCTURES-URBANISME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter la composition de la commission infrastructures-urbanisme tels que présentés ci-dessous ::

- 1/ Yanick ANDRÉ
- 2/ Loïc GUILLOU
- 3/ Claudine HERVO
- 4/ Gilles ALLAIN
- 5/ Annyvonne LE COQ-BERESCHEL :
- 6/ Jean-Luc LE THOMAS
- 7/ Marcel TURUBAN

C) COMMISSION DES ECOLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter la composition de la commission des écoles tels que présentés ci-dessous ::

- 1/ Annyvonne LE COQ-BERESCHEL
- 2/ Yoann JUMEL
- 3/ Fabienne LE BRIAND
- 4/ Christine BLONDEL
- 5/ Christine CEILLIER-VERDEIL

D) COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter la composition de la commission du personnel tels que présentés ci-dessous :

- 1/ Annyvonne LE COQ-BERESCHEL
- 2/ Yanick ANDRÉ
- 3/ Corinne SCHUCHARD
- 4/ Nicolas LESCOUARCH
- 5/ Marcel TURUBAN
- 6/ Christine CEILLIER-VERDEIL

E) COMMISSION DEVELOPPEMENT PORTUAIRE ET MARITIME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter la composition de la commission du développement portuaire et maritime comme présentée ci-dessous :

- 1/ Corinne SCHUCHARD
- 2/ Amélie CONAN
- 3/ Gilles ALLAIN
- 4/ Annyvonne LE COQ-BERESCHEL
- 5/ Claudine HERVO
- 6/ Christine Blondel
- 7/ Jean-Luc LE THOMAS
- 8/ Marcel TURUBAN

F) COMMISSION DE SECURITE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter la composition de la commission de sécurité et les correspondants sécurité routière et défense tels que présentés ci-dessous :

- 1/ Yanick ANDRÉ
- 2/ Corinne SCHUCHARD
- 3/ Jean-Luc LE THOMAS

Correspondant sécurité routière : Loïc GUILLOU

Correspondant défense : Henri PARANTHOËN

G) COMMISSION TOURISME-CAMPING-PATRIMOINE- CHEMINS DE RANDONNÉE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter la composition de la commission Tourisme – Camping -Chemins de randonnée- Patrimoine tels que présentés ci-dessous :

- 1/ Fabienne LE BRIAND
- 2/ Nicolas LESCOUARCH
- 3/ Loïc GUILLOU
- 4/ Christine BLONDEL
- 5/ Amélie CONAN
- 6/ Corinne SCHUCHARD
- 7/ Annyvonne LE COQ-BERESCHEL
- 8/ Christine CEILLIER-VERDEIL

H) COMMISSION LOISIRS-SPORTS-JEUNESSE-ASSOCIATIONS-JUMELAGE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter la composition de la commission des loisirs, sports, jeunesse, associations, jumelage tels que présentés ci-dessous :

- 1/ Nicolas LESCOUARC'H
- 2/ Fabienne LE BRIAND
- 3/ Gilles ALLAIN
- 4/ Yoann JUMEL
- 5/ Amélie CONAN
- 6/ Christine CEILLIER-VERDEIL

I) COMMISSION COMMUNICATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la composition de la commission du communication tels que présentés ci-dessous :

- 1/ Annyvonne LE COQ-BERESCHEL
- 2/ Corinne SCHUCHARD
- 3/ Yoann JUMEL
- 4/ Claudine HERVO
- 5/ Christine BLONDEL
- 6/ Fabienne LE BRIAND
- 7/ Christine CEILLIER-VERDEIL

J) COMMISSION ÉCONOMIE, ARTISANAT, COMMERCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'il décide d'accepter la composition de la commission Économie, Artisanat, Commerce tels que présentés ci-dessous :

- 1/ Yanick ANDRÉ
- 2/ Claudine HERVO
- 3/ Gilles ALLAIN
- 4/ Yoann JUMEL
- 5/ Loïc GUILLOU
- 6/ Corinne SCHUCHARD
- 7/ Marcel TURUBAN
- 8/ Christine CEILLIER-VERDEIL

K) COMMISSION ENVIRONNEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter la composition de la commission Environnement tels que présentés ci-dessous :

- 1/ Nicolas LESCOUARC'H
- 2/ Corinne SCHUCHARD
- 3/ Amélie CONAN
- 4/ Fabienne LE BRIAND
- 5/ Loïc GUILLOU
- 6/ Yanick ANDRÉ
- 7/ Jean-Luc LE THOMAS
- 8/ Marcel TURUBAN
- 9/ Christine BLONDEL

L) COMMISSION EXTRA-COMMUNALE DES AFFAIRES CULTURELLES-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter la composition de la commission Extra-communale des Affaires Culturelles tels que présentés ci-dessous :

- 1/Corinne SCHUCHARD
- 2/Gilles ALLAIN
- 3/Nicolas LESCOUARC'H
- 4/Fabienne LE BRIAND
- 5/Amélie CONAN
- 6/Yoann JUMEL
- 7/Jean-Luc LE THOMAS

Les membres extérieurs seront désignés ultérieurement.

M) COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter la composition de la commission d'ouverture des plis tels que présentés ci-dessous :

- 1/Annyvonne LE COQ-BERESCHEL
- 2/Yanick ANDRÉ
- 3/Loïc GUILLOU
- 4/Jean-Luc LE THOMAS
- 5/Marcel TURUBAN

5. CNAS MAIRIE : DESIGNATION DES DELEGUES

Il s'avère nécessaire de désigner dans le cadre du CNAS (Comité National d'Aide Sociale) 2 délégués élus. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de désigner en qualité de délégués au CNAS Mairie :

- . délégué titulaire élu : Nicolas LESCOUARC'H
- . délégué suppléant élu : Gilles ALLAIN
- . délégué agent : Solène GOURIOU

- CNAS PORT DE PLAISANCE : DESIGNATION DES DELEGUES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de désigner 2 délégués élus au CNAS Port de Plaisance comme suit :

- . délégué titulaire élu : Corinne SCHUCHARD
- . délégué suppléant élu : Amélie CONAN
- . délégué agent : Thierry CALLIOT

- CNAS CAISSE DES ECOLES : DESIGNATION DES DELEGUES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de désigner 2 délégués élus au CNAS Caisse des Écoles comme suit :

- . délégué titulaire élu : Annyvonne LE COQ-BERESCHEL
- . délégué suppléant élu : Yoann JUMEL
- . délégué agent : Nelly TURUBAN

2020-04-06. CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Commission en cours de constitution.

2020-04-07. CONSEIL PORTUAIRE : DESIGNATION DES DELEGUES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter le Conseil Portuaire du Port de Lézardrieux.

- Représentant de la concession plaisance :
 - . titulaire : Corinne SCHUCHARD
 - . suppléant : Amélie CONAN

- Représentant de la Commune :
 - . titulaire : Christine BLONDEL
 - . suppléant : Marcel TURUBAN

- CONSEIL PORTUAIRE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL DU CONCESSIONNAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne un représentant du personnel du concessionnaire plaisance et son suppléant.

- Représentant du personnel titulaire : Thierry CAILLOT
- Représentant du personnel suppléant : Olivier PARANTHOËN

2020-04-08. VIGIPOL : DESIGNATION D'UN DELEGUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigne en qualité de délégué titulaire Corinne SCHUCHARD et en qualité de délégué suppléant : Henri PARANTHOËN.

2020-04-09. COMPOSITION DE LA CAISSE DES ECOLES

Le Président de la Commission des écoles, expose au Conseil Municipal que des délégués du Conseil Municipal doivent être désignés pour représenter la commune au Comité de Gestion de la Caisse des Écoles et qu'il convient d'en désigner le nombre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'élire les membres suivants :

- Président : le Maire
- 1/ Annyvonne LE COQ-BERESCHEL
- 2/ Yoann JUMEL
- 3/ Christine CEILLIER VERDEIL

Les membres extérieurs seront désignés lors d'une assemblée générale de L'Association des Parents d'Elèves.

2020-04-10. CCAS : DÉSIGNATION DES MEMBRES

Vu l'article 7 du Décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, il est demandé au Conseil Municipal de fixer le nombre des membres au Conseil d'Administration du CCAS.

Il doit comprendre outre le Maire, Président de droit, en nombre égal de quatre à sept membres élus en son sein par le Conseil Municipal et quatre à sept membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article 138 du code de la famille et de l'aide sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne de fixer à sept le nombre de membres élus et à sept le nombre de personnes non membres, désignés comme suit :

Membres élus :

- 1/Nicolas LESCOUARC'H
- 2/Fabienne LE BRIAND
- 3/Christine BLONDEL
- 4/ Yanick ANDRÉ
- 5/Gilles ALLAIN
- 6/ Christine CEILLIER-VERDEIL
- 7/Marcel TURUBAN

Président : Henri PARANTHOËN

Membres extérieurs :

- 1/Michel CARRIOU
- 2/Michel LE GRAND
- 3/Patricia LE FICHOUX
- 4/Annie MENOUE
- 5/Marguerite LE FOURNIS
- 6/Jeanne CHEREL
- 7/Pierre-Yves ARZUL

2020-04-11. S.D.E. : DESIGNATION DES DELEGUES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président du Syndicat Départemental d'Électricité demandant au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et une abstention (M. LE THOMAS) décide de désigner :

- délégué titulaire : Yanick ANDRÉ
- délégué suppléant : Loïc GUILLOU

2020-04-12. COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE L'AGRICULTURE ET DES CHEMINS RURAUX

La Commission extra-municipale des chemins ruraux est composée d'agriculteurs et conseillers municipaux pour examiner les litiges et problèmes qui peuvent être posés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de désigner 5 conseillers municipaux : Loïc GUILLOU, Yanick ANDRÉ, Nicolas LESCOUARC'H, Marcel TURUBAN, Gilles ALLAIN
- de désigner 5 agriculteurs : Jean-Marie QUIMERC'H, Fabien TILLY, Benoît PERROT, Gildas LE LAY, Daniel LE QUELLEC,

2020-04-13. NOMINATION D'UN REFERENT CHEMIN DE RANDONNEE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de désigner en qualité de référent chemin de randonnée : Fabienne LE BRIAND

2020-04-14- ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,
Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'élire dans le cadre de la commission d'appel d'offres :

- en qualité de titulaires :

- Corinne SCHUCHARD
- Yanick ANDRÉ
- Marcel TURUBAN

- en qualité de suppléants :

- Annyvonne LE COQ-BERESCHEL
- Loïc GUILLOU
- Jean-Luc LE THOMAS

2020-04-15- AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME EUROPE- FEADER-LEADER

VU La délibération du Conseil Municipal du 1er août 2019 approuvant la réalisation d'une opération de d'aménagement d'un espace de travail partagé ;
CONCIDERANT L'avis d'opportunité favorable du Comité unique de programmation du 04 décembre 2019 du Contrat de partenariat Europe-Région-Pays
CONCIDERANT Que cette opération d'aménagement d'un espace de travail a par ailleurs reçu l'accord de subvention de Lannion Trégor Communauté,
CONSIDERANT L'opération d'aménagement d'un espace de travail partagé,
CONSIDERANT Le plan de financement Prévisionnel de l'opération suivante :

Dépenses HT		Recettes	
Montant €		Financeurs	Montant €
Lot 1 Menuiserie MOTREFF	68 017,20 €	Feader	64 000,00 €
LOT 2 Peinture MARJOT PEINTURE	14 225,08 €	LTC- Fonds de concours (Maintien de commerce)	15 000,00 €
Lot 3 Carrelage SARPIC	9 904,00 €	LTC (Fonds de concours Energie)	1 295,04 €
Lot 4 Électricité Plomberie chauffage	22 460,99 €	Auto-financement	34 312,23 €
Total dépenses HT	114 607,27 €	Total des Recettes	114 607,27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De Valider Le projet et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
De solliciter Les subventions FEADER (programme LEADER) et du Conseil Régional dans le cadre *du Contrat de partenariat Europe-Région-Pays* ;
D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous documents afférents à ce dossier
D'autoriser Monsieur le Maire, à supporter toutes modifications du plan de financement et une prise en charge systématique par l'autofinancement, en cas de financements externes inférieurs au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

2020-04-16-SDE : ECLAIRAGE PUBLIC – Rénovation d'un foyer rue de l'Ermitage

Rapporteur : Yanick ANDRÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver le projet d'éclairage public Rénovation du foyer A460 Rue de l'Ermitage présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 764,64 € T.T.C. (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A.et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 Décembre 2019, d'un montant de 446,04 €, montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

2020-04-17- SDE : ECLAIRAGE PUBLIC – Rénovation d'un foyer rue de Tréguier

Rapporteur : Yanick ANDRÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver le projet d'éclairage public Rénovation du foyer AE0607 Rue de Tréguier présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 179,36 € T.T.C. (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A.et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 Décembre 2019, d'un montant de 687,96 €, montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

2020-04-18- LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Rapporteur : Yanick ANDRÉ

Pour rappel, une espèce exotique invasive est une espèce animale ou végétale exotique (non indigène) dont l'introduction volontaire ou fortuite par l'Homme sur un territoire, menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives, parfois graves. Les espèces exotiques invasives sont aujourd'hui considérées comme l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité. Le territoire de la commune est concerné par plusieurs de ces espèces, c'est pourquoi une stratégie d'action est proposée.

Pour lutter contre le Frelon asiatique :

Les pertes économiques que le Frelon asiatique peut occasionner pour les apiculteurs (le Frelon asiatique est le principal prédateur de l'abeille domestique) et les dangers potentiels liés à la proximité de certains nids avec la population justifient certaines mesures.

La stratégie d'action proposée est orientée vers la destruction des nids repérés sur le terrain.

LTC forme des référents communaux (services techniques, élus) qui sont chargés de constater sur place et authentifier les nids de Frelons asiatiques, vérifier la présence d'une activité dans le nid et contacter une entreprise agréée pour la destruction.

La commune prendra l'intervention à sa charge.

En fin d'année, la commune adressera un bilan des interventions à LTC et bénéficiera d'un fonds de concours pour les destructions de nids actifs réalisées entre le 1er mars et le 30 novembre, selon les modalités précisées dans le tableau ci-dessous :

Type d'intervention	Contribution LTC	Contribution commune	Part à la charge du propriétaire (domaine privé)
Intervention sur nid primaire (diamètre inférieur à 10 cm)	15 €/nid	100% du reste à charge	0
Intervention sur nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm)	25 €/nid	100% du reste à charge	0

Pour lutter contre les plantes exotiques invasives,

Pour les espèces végétales invasives, Lannion-Trégor Communauté, en collaboration avec les comités des bassins versants, accompagne les communes dans la stratégie de lutte contre les espèces végétales invasives qui comprend plusieurs axes :

- La constitution et l'animation d'une cellule de référents communaux (techniciens et élus).
- L'organisation de formations mutualisées (reconnaissance des espèces, techniques de lutte...) en associant les équipes de l'Agence Technique Départementale si possible.
- La fourniture d'outils aux référents communaux qui souhaitent participer à l'inventaire des stations d'espèces invasives.
- L'apport d'un appui technique pour les chantiers d'élimination organisés par les communes.
- La poursuite des opérations de lutte en mobilisant aussi le réseau associatif.
- La sensibilisation des parlementaires du territoire pour faire évoluer la réglementation en matière d'espèces invasives (listes d'espèces à interdire à la commercialisation...).
- Le développement d'outils de communication : plaquettes, participation à des manifestations, promotion de la charte « Jardiner au Naturel, ça coule de source » auprès des professionnels et jardineries, la transmission aux communes de modèles d'articles

pour les bulletins communaux/contenus pour les sites web.

Depuis 2017, la municipalité avait décidé de favoriser la destruction des nids de Frelons asiatiques situés sur le territoire communal, y compris sur les propriétés privées.
Cette année encore LTC reconduit le fonds de concours relatif à la lutte contre les frelons asiatiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'adhérer au dispositif proposé par Lannion-Trégor Communauté en matière de lutte contre les espèces exotiques invasives végétales et animales, selon les modalités précisées ci-dessus,
- de solliciter Lannion-Trégor Communauté afin que celle-ci accompagne la commune pour la gestion des espèces exotiques invasives et de conventionner avec Lannion-Trégor Communauté,
- de solliciter le versement d'un fonds de concours à LTC pour la destruction des nids de Frelons asiatiques,
- de fixer la participation communale à 100% du reste à charge pour la destruction de nid primaire ou secondaire
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

2020-04-19-INFORMATION DIVERSES

Commission du Personnel : mercredi 10 juin à 18h30 – Objet : Promus-promouvables/Avancement de grade)

Commission travaux et finances : 15 juin à 18h30 – Objet : Programme voirie 2020, avenants La Cambuse, Jeux du Port de Plaisance,

Commission générale : mardi 16 juin à partir de 14 heures – Présentation par Yann POTIN du programme de voirie 2020 + Aménagement de la Place du Centre

Conseil Municipal : vendredi 19 juin à 18h30,

Ouverture de l'espace intergénérationnel et des salles communales le lundi 08 juin 2020,

Appel du 18 juin à 18h : Invités le Maire, les 6 maires de la Presqu'île, les Adjointes, les Présidents des associations d'anciens combattants/les portes-drapeaux, la Presse.

Les cloches de l'Église Saint Jean-Baptiste sonneront le samedi 6 juin à 18h44 en hommage au débarquement des troupes alliées.

Fête des Mères à l'EHPAD

Distribution des masques pour toute la population : samedi 7 (après-midi) et dimanche 8 juin (matin).

SPL : M. PARANTHOËN, Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de M. Alain CADEC, Président du Conseil Départemental dans le cadre de la création d'une société Public Local pour le Port de Plaisance de Lézardrieux. M. TURUBAN dit avoir été informé de cette création de SPL mais n'avoir formulé aucun avis pour l'instant.

La séance est levée à 11h15